

# Régime de retraite des employés et employées de l'Université Laval

## Rapport annuel 2018-2019



## TABLE DES MATIÈRES

Message du président	3
Revue de la situation financière	4
Revue de la performance	5
Information sur les placements	7
Investissement responsable	10
Profil démographique	11
Gouvernance	13
Services aux participants	15
Évolution de l'actif	16

## 2018 EN QUELQUES CHIFFRES

<b>630 M \$</b>	ACTIF NET À LA FIN DE L'ANNÉE ⌚ <b>Progression de 30 % sur 5 ans</b>
<b>1,6 %</b>	PERFORMANCE SUR LES PLACEMENTS ⌚ <b>Moyenne de 9,3 % sur 5 ans</b>
<b>1 459</b>	NOMBRE DE PARTICIPANTS ACTIFS ⌚ <b>Stable depuis plusieurs années</b>
<b>1 940</b>	NOMBRE DE PARTICIPANTS NON ACTIFS
<b>93,5 % et 100 %</b>	NIVEAU DE CAPITALISATION DES DEUX VOLETS DU RREEUL AU 31 DÉCEMBRE 2017
<b>26,4 M\$</b>	COTISATIONS VERSÉES : ⌚ <b>7,9 M\$ par les participants</b> ⌚ <b>18,5 M\$ par l'Université</b>
<b>37,2 M\$</b>	PRESTATIONS VERSÉES ⌚ <b>95 % de ce montant = rentes aux retraités et bénéficiaires</b>

Conception et rédaction



Régime de retraite des employés et employées de l'Université Laval

Pavillon Maurice-Pollack  
2305, rue de l'Université, bureau 3121  
Québec (Québec) G1V 0A6  
418 656-3802  
rreeul@bretraite.ulaval.ca  
www.bretraite.ulaval.ca/rreeul

# MESSAGE DU PRÉSIDENT

L'année 2018 a démontré qu'il arrive à l'occasion que le rendement des placements soit inférieur à nos attentes. Une correction des marchés boursiers au dernier trimestre de l'année a fait en sorte que le rendement pour l'année n'est que de 1,6 % (1,0 % dans le Second volet). Les mécanismes de stabilisation du Régime mis en place au cours des dernières années permettront toutefois d'absorber ce contrecoup.

En vertu d'une nouvelle exigence règlementaire, le SEUL et l'Université ont travaillé activement durant une bonne partie de l'année pour établir la Politique de financement du RREEUL. Celle-ci a été adoptée au printemps de 2019. La Politique de financement identifie les principaux risques reliés au financement à long terme du Régime et elle établit les mécanismes de contrôle à cet égard. Dans les faits, plusieurs paramètres étaient déjà en place, mais la Politique est venue quantifier plusieurs des mécanismes de stabilisation. Le Comité de retraite est responsable d'administrer cette Politique.

Par ailleurs, le Comité de retraite a entrepris une révision en profondeur de la Politique de placement. Il s'est avéré en cours de route que la Politique de financement devrait être finalisée avant de terminer la Politique de placement. Dans les prochains mois, une nouvelle politique devrait être adoptée et celle-ci sera distinctive pour chacun des deux volets du Régime.

En date du 31 décembre 2017, le Comité de retraite a fait produire une évaluation actuarielle. Celle-ci a été déposée à Retraite Québec en septembre 2018. En raison, notamment, du bon rendement de l'année 2017, cette évaluation a permis de raffermir les marges de sécurité des deux volets du RREEUL.

En termes de nouveauté concernant les services aux participants, le relevé annuel 2018 a été remodelé afin d'en faciliter la compréhension et une brochure explicative a été produite pour les participants qui cherchent à obtenir plus d'information vulgarisée sur leurs droits.

En terminant, je désire remercier mes collègues du Comité et le personnel du Bureau de la retraite et du Fonds commun de placement pour leur professionnalisme et leur engagement. Il faut également souligner la fin de mandat de Mme Fabienne Rivard qui a siégé au Comité de retraite de 2012 à 2019.

Le président du Comité,



Yvan Pépin



# REVUE DE LA SITUATION FINANCIÈRE

En septembre 2018, le Comité de retraite a reçu de l'actuaire du Régime l'évaluation actuarielle du 31 décembre 2017. Afin de consolider le bilan financier du Régime, il avait été convenu de procéder à cette évaluation même si la précédente datait du 31 décembre 2016 et que la législation n'en requiert une qu'aux trois ans. D'ailleurs, la Politique de financement priorise la production d'une évaluation actuarielle sur une base annuelle.

Les deux tableaux suivants illustrent l'état de la capitalisation des volets en date du 31 décembre 2017. La valeur actuarielle du passif est déterminée en fonction des hypothèses à long terme en supposant la pérennité du Régime.

## ÉTAT DE LA CAPITALISATION DU RREEUL

TABLEAU 1 – VOLET ANTÉRIEUR		
(en milliers de dollars)	31-12-2017	31-12-2016
Valeur de l'actif	569 564	542 023
Moins la réserve	(31 128)	(4 733)
<b>Compte général (1)</b>	<b>538 436</b>	<b>537 290</b>
Valeur des engagements		
- Participants actifs et invalides	147 264	149 547
- Retraités et survivants	425 397	423 923
- Participants non actifs	3 030	2 417
<b>Total (2)</b>	<b>575 691</b>	<b>575 887</b>
Excédent (déficit) actuariel (1) – (2)	(37 255)	(38 597)
Degré de capitalisation (1) / (2)	93,5 %	93,3 %

TABLEAU 2 – SECOND VOLET		
(en milliers de dollars)	31-12-2017	31-12-2016
Valeur de l'actif	61 578	43 095
Moins le Fonds de stabilisation	(12 573)	(7 831)
<b>Compte général (1)</b>	<b>49 005</b>	<b>35 264</b>
Valeur des engagements		
- Participants actifs et invalides	46 178	33 790
- Retraités et survivants	2 591	1 422
- Participants non actifs	236	104
<b>Total (2)</b>	<b>49 005</b>	<b>35 316</b>
Excédent (déficit) actuariel (1) – (2)	0	(52)
Degré de capitalisation (1) / (2)	100 %	99,9 %

Les deux volets sont pleinement capitalisés au 31 décembre 2017 si l'on tient compte des cotisations de restructuration que l'Université doit verser. D'ailleurs, à cet égard, l'Université a décidé à l'automne 2018 d'anticiper le versement d'une portion des cotisations d'équilibre restantes. Il s'agit d'un montant d'environ 9,5 M\$.

## GESTION DES RISQUES LIÉS AU FINANCEMENT

L'encadrement légal et les orientations de la Politique de financement font que ces risques sont étroitement surveillés et que plusieurs mécanismes permettent de rencontrer les objectifs de financement.

**Réserve/Fonds de stabilisation :** Dans chaque volet, une portion de l'actif est « retranchée » pour l'établissement du degré de capitalisation. Au 31 décembre 2017, le Volet antérieur comprend ainsi une réserve de 31,1 M \$ et le Second volet a un Fonds de stabilisation de 12,6 M \$. En proportion du passif actuariel, le Fonds de stabilisation du Second volet est beaucoup plus important, mais celui-ci profite du versement récurrent de cotisations (de stabilisation), ce qui n'est pas le cas de la réserve du Volet antérieur.

**Marge pour écarts défavorables :** Comme son nom l'indique, il s'agit d'une marge employée dans le rendement futur de la caisse pour contrer les effets négatifs de mauvais rendements (comme ce fut le cas en 2018). L'actuaire réduit ainsi l'hypothèse de rendement futur pour améliorer la probabilité que le résultat soit égal ou supérieur au rendement attendu. Au 31 décembre 2017, le rendement attendu est de 6,35 %, mais une marge pour écarts défavorables de 0,7 % dans le Volet antérieur est utilisée. Ainsi l'hypothèse de rendement est de 5,65 % dans le Volet antérieur. Il n'y a pas de marge dans le Second volet, compte tenu des cotisations de stabilisation.

**Cotisations de stabilisation :** Depuis 2014, des cotisations additionnelles sont versées au RREEUL. Celles-ci sont directement transférées au Fonds de stabilisation et d'indexation et elles servent à capitaliser plus rapidement ce fonds. En cas de déficit dans le Second volet, le Fonds de stabilisation serait utilisé pour rembourser celui-ci au lieu de devoir hausser les cotisations requises. En 2018, les cotisations de stabilisation représentent 2,37 % des salaires. Ces cotisations de stabilisation permettent également d'octroyer de l'indexation des rentes.

# REVUE DE LA SITUATION FINANCIÈRE suite

## COTISATIONS REQUISES

En vertu de la règle de décalage d'un an, l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2017 détermine les cotisations à verser au RREEUL à compter de 2019. L'évaluation prévoit que ces taux sont répartis de la manière suivante (en % des salaires) :

Cotisation salariale régulière <sup>1</sup>	6,99 %
Cotisation patronale régulière <sup>1</sup>	9,49 %
Cotisation salariale de stabilisation	2,50 %
Cotisation patronale de stabilisation	0 %

<sup>1</sup> Pour la portion des salaires supérieurs à 57 400 \$, les taux sont majorés de 1,5 %.

Pour le Volet antérieur, l'Université doit aussi verser une cotisation d'équilibre de 110 600 \$ par mois et cette mensualité devra être versée jusqu'en 2031.

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE EN 2018

Malgré un rendement inférieur à l'hypothèse pour l'année 2018, le Comité de retraite a mandaté l'actuaire du Régime pour évaluer la situation financière du Régime au 31 décembre 2018, en fonction de tous les paramètres à cette date. Il est encore trop tôt pour indiquer si de ces travaux découlera la production d'une évaluation actuarielle formelle. Par contre, le niveau des mécanismes de gestion des risques liés au financement devrait permettre d'absorber les effets du faible rendement. L'analyse permettra aussi de quantifier certains nouveaux paramètres de la Politique de financement.

## DEGRÉ DE SOLVABILITÉ

L'évaluation actuarielle détermine également le degré de solvabilité de chacun des volets du RREEUL. Le degré de solvabilité représente le niveau de provisionnement du Régime, mais en supposant sa terminaison à la date d'évaluation. Depuis août 2017, un participant qui demande le remboursement de ses droits avant sa retraite voit ceux-ci payés en proportion du degré de solvabilité.

Degré de solvabilité	Au 31-12-2017	Au 31-12-2016
Volet antérieur	68,7 %	65,0 %
Second volet	94,4 %	91,0 %

# REVUE DE LA PERFORMANCE

Plus faible performance annuelle depuis la crise financière de 2008, les résultats pour le RREEUL sont tout de même encourageants sur une base comparative. En effet, le rendement est de 1,6 %, mais la pondération importante de la caisse en placements alternatifs a permis d'éviter une partie des effets négatifs de la correction boursière du dernier trimestre de l'année. Pour une majorité de caisses de retraite canadiennes, la performance de 2018 est négative!

Lorsqu'on analyse les résultats à plus long terme, on constate une performance annuelle de près de 10 % pour la période 2009-2018, ce qui est largement supérieur aux objectifs de financement du Régime.

PERFORMANCE DU RREEUL			
1 an :	1,6 %	5 ans :	9,3 %
3 ans :	7,8 %	10 ans :	10,1 %

# REVUE DE LA PERFORMANCE suite

## REVUE DES MARCHÉS

Avec un cycle haussier qui ne semblait pas s'épuiser depuis tant d'années et des tensions géopolitiques plus importantes entre les puissances mondiales, on a constaté en 2018 un retour en force de la volatilité sur les marchés financiers. De nombreux investisseurs appréhendaient une importante correction et dès que les marchés ont commencé à fléchir en octobre, rien ne semblait pouvoir freiner la tendance. Pourtant, lorsqu'on se place quelques mois plus tard, comme au 31 mars 2019, cette mauvaise conclusion de l'année 2018 semble déjà pleinement récupérée.

Sur le marché obligataire, la tendance haussière des taux d'intérêt s'est renversée en fin d'année et on se retrouve au 31 décembre avec des rendements presque identiques pour des obligations de court terme que celles de long terme.

Un tel scénario n'est habituellement pas soutenable, les investisseurs désirant être rémunérés pour leur prise de position à long terme. Les banques centrales ont majoritairement freiné leur programme de hausse des taux directeurs, l'économie ne semblant pas en mesure d'absorber les effets de ces augmentations répétitives.

N'étant pas directement impactés par la volatilité des marchés financiers et par le mouvement des taux d'intérêt à court terme, les placements alternatifs continuent d'améliorer la performance globale. La demande sans cesse croissante des investisseurs pour ces catégories d'actifs risque toutefois d'amoinrir les perspectives quant aux rendements futurs.

## PERFORMANCE DES TITRES DE PARTICIPATION

N'eût été des effets de la dévaluation du dollar canadien par rapport au dollar américain, tous les rendements seraient négatifs en 2018. En fait, en devises locales, tous les principaux marchés boursiers ont affiché des résultats négatifs en 2018.

Par ailleurs, les gestionnaires des fonds hors Amérique, tant pour les pays développés que pour les marchés émergents ont généré des rendements inférieurs à leurs indices de référence de plus de 1 %, ce qui a accentué le résultat négatif.

	Performance 2018	Valeur ajoutée
Fonds canadiens	-6,0 %	0,1 %
Fonds américains	2,1 %	0,1 %
Fonds hors Amérique (pays développés)	-7,5 %	-1,4 %
Fonds hors Amérique (pays émergents)	-8,0 %	-1,1 %

## PERFORMANCE DES PLACEMENTS ALTERNATIFS

Depuis plusieurs années, les rendements de l'immobilier et de l'infrastructure sont au-delà des attentes et ils contribuent à majorer les résultats globaux. Sur 5 ans, la performance en immobilier est de 11,3 % par an et elle est de 24,9 % en infrastructure sur la même période.

	Performance 2018	Valeur ajoutée
Fonds immobiliers	11,2 %	3,3 %
Fonds infrastructures	16,3 %	11,4 %

# REVUE DE LA PERFORMANCE suite

## PERFORMANCE DES TITRES D'EMPRUNT

Les mouvements des taux d'intérêt en 2018 ont fait en sorte que les rendements sont modestes ou même légèrement négatifs pour l'année. Le rendement du marché monétaire américain reflète essentiellement la dévaluation de près de 8 % du dollar canadien.

Il faut se rappeler qu'il s'agit de la portion d'appariement du Régime. En effet, les obligations ressemblent au passif actuariel avec le versement périodique des rentes. L'objectif du portefeuille obligataire n'est donc pas d'optimiser le rendement de la caisse de retraite.

Le seul secteur obligataire ayant procuré une performance positive est celui des obligations corporatives.

Il n'y a pas d'objectif de valeur ajoutée pour les obligations provinciales, car il s'agit de stratégies d'appariement avec le passif du Régime.

	Performance 2018	Valeur ajoutée
Obligations provinciales	-0,7 %	0,0 %
Obligations corporatives	1,1 %	0,0 %
Marché monétaire		
- canadien	1,5 %	0,1 %
- américain	8,8 %	0,0 %

# INFORMATION SUR LES PLACEMENTS

## POLITIQUE DE PLACEMENT

La révision de la Politique de placement par volet a été reportée au début de l'année 2019. La nouvelle Politique de financement du Régime comporte des paramètres à tenir compte dans cette révision et il était donc primordial d'attendre la finalisation de la Politique de financement avant d'amorcer les travaux.

La Politique de financement suggère que l'allocation cible pour le Second volet soit plus risquée, compte tenu du faible niveau de maturité de ce volet. On pourrait donc se retrouver avec une allocation plus importante en actions et placements alternatifs dans le Second volet que dans le Volet antérieur. Les travaux sont actuellement en cours et le Comité adoptera une nouvelle Politique de placement au courant de 2019 et implantera par la suite les changements en découlant.

## CHANGEMENTS DANS LES FONDS EN 2018

Après plusieurs années de coexistence, il fut convenu en 2018 de fusionner les deux mandats similaires de gestion d'obligations à long terme. Le mandat combiné fut octroyé à Gestion d'actifs Manuvie. Cette décision a aussi impliqué le transfert à ce gestionnaire de mandats plus modestes (marché monétaire canadien, marché monétaire américain et couverture des devises).

Le mandat d'actions canadiennes à haut dividende a été abrogé compte tenu de l'étroitesse de ce secteur dans l'économie canadienne et des difficultés du gestionnaire à procurer une valeur ajoutée au portefeuille global. Les fonds ont ainsi été transférés dans le mandat d'actions canadiennes à grande capitalisation. L'indice de référence de ce mandat d'actions canadiennes a aussi été revu en 2018 afin d'utiliser l'indice traditionnel.

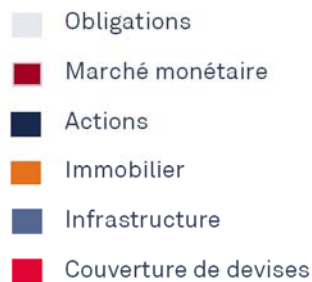
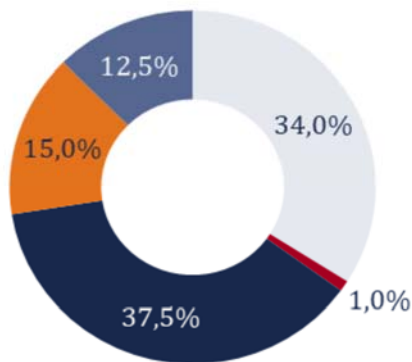
Le programme d'investissement en infrastructures et en placements privés a nécessité l'ajout de nouveaux engagements auprès d'autres gestionnaires. Dans le cas de l'infrastructure, on constate actuellement un surinvestissement par rapport à la cible, mais on sait que certains fonds arrivent à maturité et qu'ils devront être remplacés dans les prochaines années.

# INFORMATION SUR LES PLACEMENTS suite

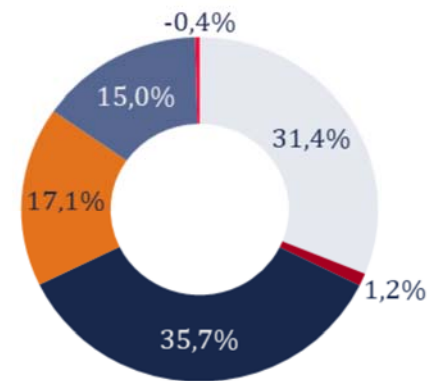
## ALLOCATION CIBLE

Les deux graphiques suivants illustrent, d'une part, le portefeuille de référence de la Politique de placement et, d'autre part, l'allocation réelle de la caisse au 31 décembre 2018.

Politique de placement



Allocation réelle (Volet antérieur)<sup>1</sup>



<sup>1</sup> : L'allocation est légèrement différente dans le Second volet, mais la Politique de placement est la même.

Dans les placements alternatifs (immobilier et infrastructures), le processus d'investissement est habituellement initié par un engagement d'une certaine somme par le Régime de retraite. Au fur et à mesure que le gestionnaire acquiert des projets, il demande aux investisseurs de déboursier une partie de leur engagement. Au 31 décembre 2018, les engagements résiduels auprès des gestionnaires actuels sont de l'ordre de 39,4 M\$ et se ventilent comme suit : 8,1 M\$ en immobilier et 31,3 M\$ en infrastructures.





# INFORMATION SUR LES PLACEMENTS suite

Le tableau suivant indique les gestionnaires de chacun des fonds dans lesquels le RREEUL est investi, la valeur du mandat et le début de celui-ci.

Fonds	Actif au 31-12-2018		Gestionnaire	Début du mandat
	en millions de \$	en % de la caisse		
<b>Fonds de titres d'emprunt</b>				
Fonds d'obligations provinciales à long terme	136,6	21,8	Manuvie	2009
Fonds d'obligations à long terme	5,7	0,9	Caisse de dépôt et placement	2016
32,1 % Fonds d'obligations corporatives	52,2	8,3	Canso Investment Counsel	2014
Fonds de superposition obligataire	3,3	0,5	Manuvie	2010
Fonds de marché monétaire canadien	0,5	0,1	Manuvie	2018
Fonds de marché monétaire américain	3,3	0,5	Manuvie	2018
<b>Fonds de titres de participation</b>				
Fonds d'actions canadiennes à grande capitalisation	56,4	9,0	Gestion de placements TD	1984
35,3 % Fonds d'actions américaines à grande capitalisation	26,8	4,3	CIBC Gestion d'actifs	2012
Fonds d'actions américaines à haut dividende	48,0	7,7	Gestion de placements TD	2010
Fonds d'actions américaines à petite capitalisation	16,0	2,6	Fisher Investments	2010
Fonds d'actions hors Amérique pays développés	41,3	6,6	Baring Asset Management	2010
Fonds d'actions pays émergents	20,2	3,2	Genesis Asset Management	2007
	11,6	1,9	Fisher Investments	2013
<b>Autres fonds</b>				
Fonds immobiliers	49,0	7,8	Caisse de dépôt et placement	1985
	63,2	10,1	Ipsos Facto	1985
32,6 % Fonds d'infrastructures	33,2	5,3	Global Infrastructure Partners <sup>1</sup>	2007
	1,2	0,2	Antin Infrastructure Partners	2010
	15,4	2,5	UBS	2015
	24,7	3,9	Caisse de dépôt et placement	2015
	19,5	3,1	IFM	2016
Mandat de couverture de devises	-2,0 <sup>2</sup>	-0,3	Manuvie	2018
<b>TOTAL</b>	<b>626,1 M\$</b>	<b>100 %</b>		

<sup>1</sup> Le Régime participe à trois fonds de ce gestionnaire.

<sup>2</sup> Au 31 décembre, la couverture de devise est d'environ 30 % sur le dollar américain et de 45 % sur l'euro et 46 % sur la livre sterling et le yen.

# INVESTISSEMENTS RESPONSABLES

Depuis de nombreuses années, la Politique de placement du RREEUL comporte une Politique sur les investissements responsables. Celle-ci a été établie conjointement par les quatre comités de retraite de l'Université et elle se concentre sur trois éléments spécifiques :

1. La gestion des droits de vote;
2. La vigie sur l'engagement des gestionnaires des fonds à l'égard de l'investissement responsable;
3. La vigie sur la prise en compte des facteurs ESG<sup>1</sup> par les gestionnaires.

## GESTION DES DROITS DE VOTE

À titre d'actionnaire de nombreuses compagnies par le biais de la détention d'actions, le Fonds commun de placement des régimes de retraite de l'Université Laval (FCP) se trouve à participer à l'administration de ces entreprises.

Le FCP, et les comités de retraite de l'Université, croient fermement qu'une approche d'investissement durable, qui intègre des facteurs ESG contribue à améliorer à long terme la performance des placements.

Depuis 2013, le FCP confie à Groupe Investissement responsable (GIR) le soin d'exercer les droits de vote des actions détenues. Le GIR applique à cet égard une politique visant à renforcer la gouvernance de l'entreprise et qui prend en compte les facteurs sociaux et environnementaux. Les trois principaux principes qui guident le GIR dans l'exercice des droits de vote sont la rentabilité à long terme, la responsabilisation et la transparence.

En 2018, le GIR a exercé les droits de vote lors de 1 303 assemblées concernant des actions détenues par le FCP. À titre d'illustration, le GIR n'a appuyé que les recommandations de la direction des entreprises dans une proportion d'environ 33 % pour des votes relatifs à la composition du Conseil d'administration, de la nomination des auditeurs ou de la rémunération. Lorsque les recommandations ne sont pas appuyées, c'est que celles-ci ne visent pas à améliorer à moyen terme la gouvernance de l'entreprise.

## ENGAGEMENT DES GESTIONNAIRES

Des vérifications périodiques sont faites auprès de tous les gestionnaires pour s'assurer qu'ils sont signataires des Principes pour l'investissement responsable (PIR) émis par l'Organisation des Nations Unies et s'ils ont adopté à l'interne une Politique sur les investissements responsables.

Le tableau suivant résume la situation à l'égard de tous les gestionnaires au FCP au 31 décembre 2018 :

Nombre de gestionnaires	28
Signataire des PIR	16 (57 %)
Ayant une Politique sur les investissements responsables	23 (82 %)

## PRISE EN COMPTE DES FACTEURS ESG<sup>1</sup>

On constate dans l'industrie des placements une tendance lourde à intégrer de plus en plus les facteurs ESG dans le processus décisionnel des gestionnaires. Lors des rencontres périodiques de nos gestionnaires, une attention particulière est portée sur les orientations de ceux-ci à l'égard de l'intégration des facteurs ESG. Même les gestionnaires qui n'ont pas nécessairement une politique sur les investissements responsables mentionnent en tenir compte de plus en plus.

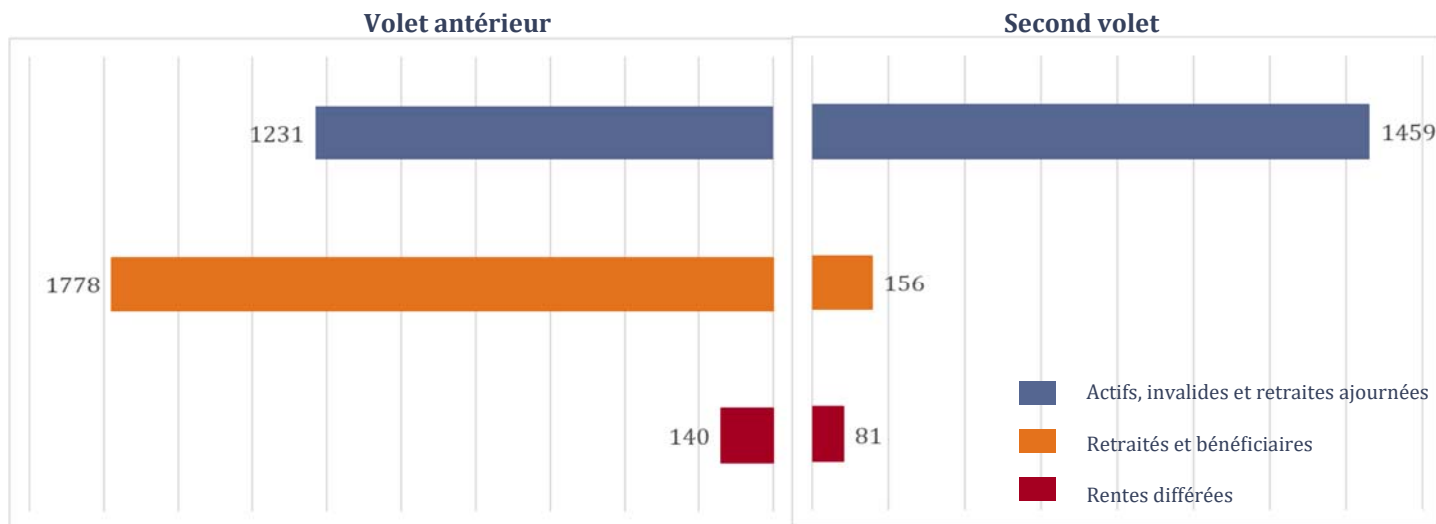
<sup>1</sup> facteurs ESG : facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance.



# PROFIL DÉMOGRAPHIQUE

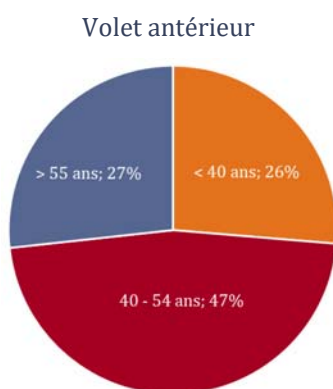
Dorénavant, les données sur les participants seront illustrées par volet. Il en est de même pour la situation financière qui est évaluée séparément pour le Volet antérieur et le Second volet. On constate ainsi aisément que le Volet antérieur est très mature avec une proportion importante de participants qui sont à la retraite alors que le Second volet compte très peu de retraités.

## RÉPARTITION DES PARTICIPANTS PAR VOLET SELON LEUR STATUT

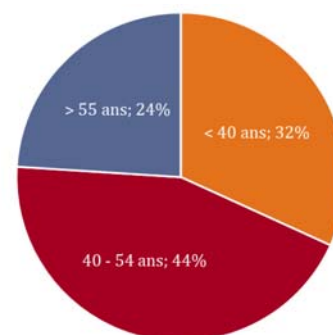


Dans le graphique ci-dessus, un participant peut être comptabilisé dans les deux volets s'il a des droits dans chacun.

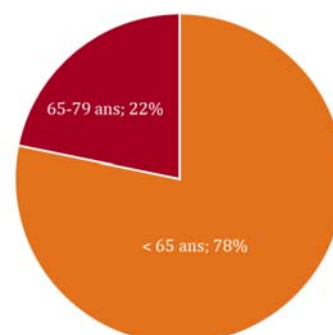
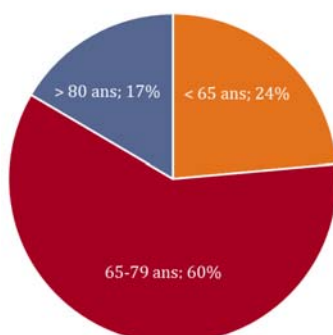
### RÉPARTITION DES PARTICIPANTS ACTIFS SELON L'ÂGE



### Second volet



### RÉPARTITION DES RETRAITÉS ET BÉNÉFICIAIRES SELON L'ÂGE



# PROFIL DÉMOGRAPHIQUE suite

## INFORMATIONS SUR CHAQUE CATÉGORIES DE PARTICIPANTS

		Volet antérieur	Second volet
<b>1. PARTICIPANTS ACTIFS ET INVALIDES</b>	Nombre	1 220	1 446
	Salaire moyen	55 637 \$	54 776 \$
	Âge moyen	47,3 ans	45,9 ans
	Service crédité moyen	13,0 années	11,3 années
	Service crédité moyen du volet	8,3 années	4,3 années
<b>2. PARTICIPANTS EN RETRAITE AJOURNÉE</b>	Nombre	11	13
	Âge moyen	66,7 ans	66,8 ans
	Service crédité moyen	11,2 années	9,9 années
	Service crédité moyen du volet	8,0 années	3,1 années
<b>3. PARTICIPANTS RETRAITÉS</b>	Nombre	1 628	155
	Âge moyen	71,0 ans	61,6 ans
	Rente annuelle moyenne	21 144 \$	30 312 \$
	Rente annuelle moyenne du volet	20 856 \$	3 048 \$
<b>4. BÉNÉFICIAIRES / CONJOINTS</b>	Nombre	150	1
	Âge moyen	79,7 ans	67,6 ans
	Rente annuelle moyenne	9 180 \$	n.d.
	Rente annuelle moyenne du volet	9 180 \$	n.d.
<b>5. PARTICIPANTS AVEC RENTE DIFFÉRÉE</b>	Nombre	106	68
	Âge moyen	44,4 ans	41,6 ans
<b>6. RELIQUATS DE SOLVABILITÉ</b>	Nombre	34	13
	Âge moyen	45,9 ans	42,6 ans
<b>RATIO DE PARTICIPANTS ACTIFS (1 ET 2) / PARTICIPANTS NON ACTIFS (3 À 6)</b>			
<i>Ce ratio est un indicateur du niveau de maturité du RREEUL</i>		0,6	6,2

Participants de plus de 65 ans.

Participants ayant laissé leur droits dans le RREEUL dont la rente n'est pas en paiement

## MOUVEMENT DES PARTICIPANTS

	En 2018		Moyenne 5 ans	
	Nombre	Âge moyen	Nombre	Âge moyen
Adhésions	57	37,2	59	36,3
Retraites	43	61,3	41	59,6
Décès	54	81,2	33	80,8
Remboursements / Transferts	21	40,7	16	38,3

# GOUVERNANCE

## COMITÉ DE RETRAITE

Le RREEUL est administré par un comité de retraite composé de 8 membres désignés par le SEUL, l'Université et les participants. Actuellement, les membres sont :

	Désigné par		Désigné par
M. Yvan Pépin	le SEUL	Mme Mélanie Alain* M. Frédéric Lebel	les participants actifs
M. Guy Allard M. Nicolas Bouchard Martel M. Gilles Dion (membre externe)	l'Université Laval	M. Luc Brouillette* Mme Suzanne Thivierge	les retraités, bénéficiaires et en rente différée

M. Martin Latulippe agit à titre de secrétaire.

\* Dû à des démissions, ces postes ont été comblés temporairement jusqu'à la prochaine assemblée annuelle.

Le Comité de retraite est responsable de la gestion de la caisse de retraite et de l'application du Règlement, principalement au niveau de la détermination des prestations. Les changements, le cas échéant, aux taux de cotisation ou aux prestations sont établis par entente entre le SEUL et l'Université.

### COMITÉ DE PLACEMENT

La gestion de la Politique de placement du RREEUL a été déléguée au Comité de placement, à la suite d'une mise en commun des actifs des quatre régimes de retraite de l'Université.

#### Composition

**M. Nicolas Bouchard Martel / RREEUL**  
M. Daniel Coulombe / RRPPUL  
M. Maurice Gosselin / RRPPUL  
M. Jacques Lachance / RRPePUL  
M. Éric Matteau / RRPePUL  
**M. Yvan Pépin / RREEUL**  
M. Martin Latulippe, secrétaire par

### COMITÉ D'AUDIT

Le Comité de retraite a un Comité d'audit dont le principal mandat est de recevoir les rapports des auditeurs externes et d'effectuer un suivi, s'il y a lieu, concernant des améliorations qui devraient être apportées aux contrôles.

#### Composition

M. François Authier (membre externe)  
M. Gilles Dion  
M. Frédéric Lebel

### COMITÉ EXÉCUTIF

Le calcul des prestations, le service aux participants et le secrétariat du RREEUL sont des mandats confiés au Bureau de la retraite.

#### Composition

Mme Diane Bédard / UL  
M. Nicolas Bouchard Martel / RCRUL  
M. Boris Mayer-St-Onge / RRPePUL  
**M. Yvan Pépin / RREEUL**  
M. Marc J. Richard / RRPPUL  
M. Martin Latulippe / Bureau de la retraite

RCRUL : Régime complémentaire de retraite de l'Université Laval

RRPePUL : Régime de retraite du personnel professionnel de l'Université Laval

RRPPUL : Régime de retraite des professeurs et professeures de l'Université Laval

# GOVERNANCE suite

## RÉUNIONS EN 2018

Voici le nombre de réunions tenues en 2018 par chacun des comités ainsi que le taux de participation des membres. Le nombre de rencontres du Comité de placement ne tient pas compte des réunions de ses sous-comités.

	Taux de participation <sup>1</sup>	
Comité de retraite	10 réunions	81 %
Comité de placement	12 réunions	88 %
Comité d'audit	5 réunions	50 %
Comité exécutif du Bureau de la retraite	6 réunions	100 %

<sup>1</sup> Pour les comités qui ne relèvent pas exclusivement du RREEUL, les taux de participation sont ceux des membres représentant le Régime de retraite.

## RESSOURCES EXTERNES

Pour effectuer certains mandats précis, le Comité de retraite a retenu les services des consultants ou des entreprises suivantes :

- Actuaire  
**M. René Roy, Trinome conseils**
- Conseiller en placement  
**Morneau Shepell (mandat ad hoc)**
- Auditeur externe  
**Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.**
- Service de paie des retraités  
**Ceridian Itée**
- Institution financière  
**Caisse populaire Desjardins de l'Université Laval**
- Dossiers en ligne (administration)  
**SFAP**

## RAPPORT SUR LES PLAINTES

Le Comité de retraite n'a reçu aucune plainte de la part de participants du Régime en 2018. Une politique officielle à cet égard est en place depuis plusieurs années.

## FORMATION DES ADMINISTRATEURS

En plus de participer à des activités offertes par des organismes externes tels que Retraite Québec et l'Association de la retraite et des avantages sociaux du Québec, tous les membres des comités sont conviés annuellement à deux demi-journées de formation donnée conjointement par le Bureau de la retraite et le Fonds commun de placement. Des sujets concernant les régimes de retraite et les placements y sont abordés.



# SERVICE AUX PARTICIPANTS

Le Comité de retraite a délégué au Bureau de la retraite tout le volet d'information aux participants et de calcul des prestations. C'est donc le Bureau de la retraite qui produit les relevés annuels, qui émet les différents communiqués sur le Régime et qui organise des séances de planification financière et de préparation à la retraite.

Le Bureau de la retraite est une société nominale créée par les quatre régimes de retraite de l'Université Laval et dédiée entièrement à l'administration de ces régimes.

## SERVICES OFFERTS PAR LE BUREAU DE LA RETRAITE

	Demandes traitées en 2018
<i>... à l'égard de l'adhésion et du cumul de participation</i> : informer les participants de leurs droits et des possibilités d'optimiser leurs avoirs dans le Régime par le biais de rachat, de transfert ou de participation volontaire;	257
<i>... à l'égard de la retraite</i> : rencontrer bon nombre de participants avant leur prise de retraite afin de leur expliquer les options qui s'offrent à eux. Plusieurs participants demandent par ailleurs des estimations à différentes dates de retraite avant de déterminer celle-ci;	354
<i>... à l'égard d'une cessation, d'un décès ou d'une rétroactivité</i> : répondre aux demandes d'information relatives aux autres prestations payables et générales.	133



123

Entrevues

3

Séminaires de préparation à la retraite

1

Colloque de planification financière et fiscale

2

Communiqués

## MON DOSSIER EN LIGNE

Votre dossier en ligne contient toutes les communications personnalisées qui vous sont produites par le Bureau de la retraite, dont votre relevé annuel. Chaque document qui est produit à la suite d'une demande y est déposé. On constate que 2 participants sur 3 de 50 ans et plus ont consulté leur Dossier en ligne en 2018.



# ÉVOLUTION DE L'ACTIF

Quatre éléments composent essentiellement les flux financiers d'un régime de retraite : les cotisations, les prestations, les frais et les revenus de placements. En fonction de la maturité globale du RREEUL et en excluant les revenus de placement, les flux financiers sont négatifs (prestations supérieures aux cotisations) depuis de nombreuses années. Le montant important de cotisations d'équilibre versé en 2018 fait en sorte que les flux financiers sont beaucoup moins négatifs qu'habituellement. À titre comparatif, ils étaient de -19,7 M\$ en 2017 alors qu'ils sont de -11,5 M\$ en 2018.

## COTISATIONS

En plus des cotisations régulières, des cotisations de stabilisation sont versées à la caisse. Ces cotisations servent à assurer une stabilité dans le financement à long terme du Régime et peuvent procurer de l'indexation. Volontairement, les participants peuvent aussi verser d'autres types de cotisations :

<b>Cotisations volontaires</b>	Il s'agit principalement de sommes provenant de REER. L'avantage est de profiter des frais de gestion du Régime et la diversification de la Politique de placement.
<b>Cotisations de rachat</b>	Toute période de service non crédité peut faire l'objet d'un rachat par les participants. Il peut s'agir d'une période de congé sans traitement ou d'une période non reconnue lors d'un transfert d'un employeur précédent. En vertu d'un moratoire décrété par les instances, il n'y a pas
<b>Transferts d'autres régimes de retraite</b>	Une période de service reconnue dans un ancien régime de retraite peut être transférée au RREEUL en vue d'y faire créditer une rente de valeur équivalente. Le moratoire vise également les transferts, sauf ceux avec le

Du côté de l'employeur, celui-ci verse également des cotisations régulières et de stabilisation. Il verse également des cotisations spéciales pour le remboursement du déficit du Volet antérieur et pour les reliquats de solvabilité. À l'automne, l'Université a versé à la caisse du Régime un montant de plus de 9 M\$.

### Cotisations versées en 2018 (en milliers de \$)

	Par les participants		Par l'employeur		Total	
	Volet antérieur	Second volet	Volet antérieur	Second volet		
Régulières	209	4 600	209	6 328	11 346	
De stabilisation	-	1 757	-	-	1 757	
Volontaires	-	442	-	-	442	
De rachat	-	-	-	-	-	
Transferts	497	346	-	-	843	<b>26,4 M\$</b>
D'équilibre	-	-	11 794	-	11 794	
De solvabilité	-	-	259	5	264	
<b>Total</b>	<b>706</b>	<b>7 145</b>	<b>12 262</b>	<b>6 333</b>	<b>26 446</b>	



# ÉVOLUTION DE L'ACTIF suite

## PRESTATIONS

Les prestations versées par le RREEUL sont constituées essentiellement des rentes de retraite, mais également de prestations forfaitaires payables lors d'une cessation de participation, d'un décès ou d'un partage de droits entre conjoints.

### Prestations versées en 2018 (en milliers de \$)

	Volet antérieur	Second volet	Total	
Rentes de retraite	35 026	379	35 405	
Prestations de décès	285	55	340	
Transferts vers d'autres régimes	765	36	801	<b>37,2 M\$</b>
Autres prestations	340	319	659	
<b>Total</b>	<b>36 416</b>	<b>789</b>	<b>37 205</b>	

## FRAIS

Les frais de gestion du RREEUL sont composés des frais liés à la gestion des placements et les frais liés à l'administration du Régime (secrétariat et service aux participants).

### Frais de gestion en 2018 (en milliers de \$)

	Volet antérieur	Second volet	Total	
Frais liés aux placements	1 371	178	1 549	
Frais liés à l'administration	493	267	760	<b>2,3 M\$</b>
<b>Total</b>	<b>1 864</b>	<b>445</b>	<b>2 309</b>	

Les frais liés aux placements sont proportionnels à l'actif de chacun des volets. Les frais liés à l'administration sont quant à eux répartis entre les volets en proportion du nombre de participants dans chaque volet.

Exprimés en pourcentage de l'actif moyen de l'année, les frais de gestion représentent, en 2018, 0,37 % de l'actif, un niveau comparable aux années antérieures.

## REVENUS DE PLACEMENT

Tel que mentionné dans la section du rapport traitant de la performance des placements, celle-ci ayant été modeste en 2018, elle a peu contribué à l'accroissement du Régime en 2018.

### Revenus de placement en 2018 (en milliers de \$)

	Volet antérieur	Second volet	Total	
Revenus de placement	10 834	1 367	12 201	<b>12,2 M\$</b>

## ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET PAR VOLET EN 2018 (en milliers de \$)

	Volet antérieur	Second volet
Actif au 31 décembre 2017	569,5	61,5
+ Cotisations	13,0	13,5
+ Revenus de placement	10,8	1,4
- Prestations	-36,4	-0,8
- Frais	-1,9	-0,4
<b>Actif au 31 décembre 2018</b>	<b>555,0</b>	<b>75,2</b>